



Vos référents départementaux pour les directeurs et directrices d'école vous informent.

Courriel : ce.ia01-referent-dir-ecole@ac-lyon.fr

LES AVANCEES



• Les Cafés/thés des directeurs à thème :

L'évolution du format initial vers des temps d'échanges de pratiques par thématiques (certes en visio) a rencontré un beau succès, avec entre 15 et 20 connexions par session.

• Règlement départemental de l'Ain et règlement intérieur des écoles :

C'est un chantier de travail qui anime le collectif de travail DEA/Ref.Dir depuis janvier 2023. La 1ère étape a concerné la mise à jour du règlement départemental de l'Ain. A l'heure actuelle, ce document est toujours en attente de validation par le service juridique du rectorat.

Parallèlement à cela, notre collectif a travaillé à la rédaction de documents d'accompagnement à destination des directeurs et des équipes enseignantes:

- Aide à la **rédaction** du règlement intérieur de l'école;
- Aide à l'**élaboration** concertée du règlement intérieur avec les partenaires concernés;

Un 1er focus sur le règlement intérieur vous a été communiqué via le Lien01 n°87 : <https://lien01.edu01.ac-lyon.fr/2024/06/18/lien01-n87/> et les 2 documents sont disponibles sur le blog des directeurs d'école (article "le règlement intérieur des écoles").

• Travail du GDDE :

Les membres du Groupe Départemental pour les Directeurs d'Ecole ont œuvré cette année pour proposer des solutions concrètes et applicables aux problématiques de métier rencontrées par les DE. Ce travail se traduira notamment par la publication d'articles sur le blog des directeurs de l'Ain sur les thématiques suivantes:

- Inclusion: comment accueillir tous les élèves?
- DE d'école de moins de 4 classes: que/comment prioriser?
- Absences et continuité pédagogique: conseils
- Evaluation d'école
- Climat scolaire et partenaires périscolaires
- Prévention du harcèlement à l'école

TRAVAUX EN COURS



• Groupe de Travail Académique- formation des DE:

Nous sommes impliqués dans le GTA, afin de réfléchir et harmoniser au niveau académique la mise en oeuvre de la formation initiale, continuée et continue des DE.

Notamment, il s'agit d'ajuster les contenus de formation aux besoins des DE.

PERSPECTIVES 2024 - 25



• Continuer à vous accompagner:

Nous développons l'accompagnement individuel des DE, soit à votre demande, ou parfois à la demande des circonscriptions, lorsqu'elles identifient avec vous un besoin émergent. Notre accompagnement se situe uniquement **sur le plan pédagogique**.

Nous prévoyons de davantage vous rencontrer sur le terrain, notamment **via la formation continue des DE** en circonscription. Egalement, n'hésitez pas à nous contacter par mail, nous sommes là pour ça.

• L'équipe des référents directeurs évolue:

Nous remercions chaleureusement Sandrine Ibanès qui quittera la mission à la fin de l'année, après 3 ans de collaboration active. Valérie Vanneville rejoindra l'équipe à la rentrée: elle est PEMF et directrice à l'école du Jura à St-Genis Pouilly, sur la circonscription de Gex.

INFORMATIONS DIRECTION



• Modalités d'évaluation des directeurs d'école :

La circulaire précisant les modalités d'évaluation des directeurs d'école, en application de l'article 14 du décret n° 2023-777 du 14 août 2023 relatif aux directeurs d'école et de l'arrêté du 31 août 2023 fixant les modalités d'évaluation des directeurs d'école est parue le 20 mars 2024.

Référence BO

RESSOURCES

- **Lien vers le blog des directeurs et directrices de l'Ain** : <https://directeurs-01.blog.ac-lyon.fr/wordpress/>
- **Mot de passe** : dsden01
- **Derniers articles ajoutés ou mis à jour**: règlement intérieur, affichages à l'école, leadership distribué, Conseil d'école, registres sécurité...
- N'hésitez pas à signaler un nouveau besoin, un oubli, ou une erreur (via le formulaire de contact sur la page d'accueil ou un mail).